



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	VOCACTION	BENEFICIAIRE
1	Equipeement sportif	Communauté de Communes du Val de Moder

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA** Désignation de zone
- Aa** Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- 1 Numéro
- 15
- [Hatched Box] Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- [Triangle Pattern Box] Eléments identifiés au titre de l'article R 123-1-5-7 du code de l'urbanisme (éléments paysagers à protéger)
- [Wavy Line Box] Autorisation d'issue directe sur la voie publique (art. 3U)
- [Grid Box] Espace boisé classé

PLU - Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MODER
 HITSCHHOFFEN, ENDWILLER, KNEHWILLER, NIEDERMODERN, PFFAFENHOFFEN, UBERBACH, UHRWILLER, LA WALCK

COMMUNE D' UHRWILLER

PLAN DE REGLEMENT AU 1/2000

Elaboration le 13 mars 2014

Modification n°1 APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 Juin 2016

A PFFAFENHOFFEN LE 14 Juin 2016

LE PRESIDENT Jean-Denis ENDERLIN

ATIP Agence Territoriale d'Ingénierie Publique